



MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT À :

Secrétariat de la FFMPs

Maison médicale de Pont d'Ain

16 rue du 1er Septembre 1944, 01160 PONT D'AIN

secretariat-ffmps@ffmps.fr / Tél. 04 74 38 15 57

Nom Prénom.....

Société / Structure

Adresse.....

..... Téléphone.....

CP Ville.....

E-mail.....

- Exercice en maison ou pôle de santé pluriprofessionnel
 En projet de maison ou pôle de santé pluriprofessionnel

JE DÉSIRE ADHÉRER À LA FFMPs (ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION NATIONALE)

- Maison ou pôle de santé constitué..... 400,00 €
 Professionnel de santé isolé 50,00 €
 Cotisation de soutien 1000,00 €
 Cotisation de soutien institutionnel 400,00 €

- Je joint pour règlement un chèque à l'ordre de la FFMPs
 Je règle par virement bancaire à l'ordre de la FFMPs :

Banque: CA CENTRE EST / IBAN : FR76 1780 6001 7062 2386 8336 530 / BIC : AGRIFRPP878

L'adhésion ouvre droit aux circulaires d'information de la Fédération.

La plupart des régions ont une fédération régionale (Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guadeloupe/Martinique/Guyane, Haute-Normandie, Île de France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, PACA, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes).

Votre adhésion à la FFMPs comprend l'adhésion à votre fédération régionale. La moitié de son montant sera reversée à votre fédération régionale. Si vous adhérez directement à votre fédération régionale, vous adhérez de fait à la FFMPs. Votre fédération régionale reversera la moitié de l'adhésion à la fédération nationale.